

Zeitschrift: Générations plus : bien vivre son âge
Herausgeber: Générations
Band: - (2014)
Heft: 60

Artikel: Le fisc ne vous lâchera pas à la retraite!
Autor: P.D.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-831362>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le fisc ne vous lâche

Illusion, illusion! Une fois arrivé à la fin de son activité professionnelle, on voit ses revenus diminuer. Et on imagine bêtement que nos impôts vont baisser dans la même proportion. Hélas pas. Explications

Pourquoi l'équation ne s'équilibre-t-elle pas? Si les rentrées d'argent à la retraite sont logiquement plus faibles – elles sont généralement amputées de 30 à 40% selon que l'on vit seul ou en couple – le revenu imposable, lui, peine à diminuer. Finie l'époque où les déductions faisaient fondre ce montant comme neige au soleil.

La fin de l'activité professionnelle marque encore une nouvelle étape dans la vie de contribuable. Et pas forcément des plus agréables... «Souvent, les rentiers sous-estiment cet aspect, constate Patrice Dupont, planificateur financier à la Banque Cantonale de Fribourg. Ils ne se rendent pas toujours compte que les impôts ne baissent pas proportionnellement à leurs revenus.»

Chaque situation est spécifique

Au grand jeu des allègements fiscaux, le retraité ressort-il toujours perdant? La cessation de la vie active coïncide irrémédiablement avec la fermeture des vannes des frais professionnels. Exit également la possibilité de rachat d'années de cotisation auprès du 2^e pilier, tout comme l'investissement dans un 3^e pilier.

Patrice Dupont s'est penché sur la question en prenant l'exemple d'un couple marié fribourgeois. Le salaire des époux, ajouté à la valeur locative de leur bien immobilier et le revenu de leurs titres, portait leurs revenus à 116 000 fr. Ils bénéficiaient des remises suivantes: déduction pour la caisse maladie pour un couple dans le canton de Fribourg, soit 8 260 fr., des intérêts



«Souvent, les rentiers sous-estiment cet aspect.»

PATRICE DUPONT,
PLANIFICATEUR FINANCIER
À LA BANQUE CANTONALE DE FRIBOURG

UN CAS CONCRET

Couple marié, domicile fiscal à Fribourg, M. et M^{me} X arrivent en même temps à la retraite. Ils ont choisi de prendre le 100% en rentes de la caisse de pension.

Revenus	Avant retraite	Après retraite
Revenu lucratif	100 000 fr.	-
Valeur locative	15 000 fr.	15 000 fr.
Revenu des titres	1 000 fr.	1 500 fr.*
Rente AVS de couple max.	-	42 120 fr.
Rente LPP	-	34 000 fr.
Revenu I	116 000 fr.	92 620 fr.

Déductions fiscales	Avant retraite	Après retraite
Caisse maladie	8 620 fr.	8 620 fr.
Intérêts hypothécaires	7 000 fr.	7 000 fr.
Frais d'entretien d'immeuble (forfait)	3 000 fr.	3 000 fr.
Frais forfaitaires pour administration des titres	300 fr.	300 fr.
Frais professionnels	8 000 fr.	-
Epargne 3 ^e pilier lié (3a)	6 739 fr.	-
Epargne 3 ^e pilier libre (3b)	1 500 fr.	- **
Déductions fiscales	35 159 fr.	18 920 fr.
REVENU IMPOSABLE	80 841 fr.	73 700 fr.

* L'augmentation du revenu des titres correspond au revenu produit à l'échéance des 3^{es} piliers liés.

** Déduction toujours possible à la retraite.

ra pas à la retraite!

hypothécaires à 2% sur un prêt de 350 000 fr., des frais d'entretien forfaitaires à 20% de la valeur locative, des frais professionnels, de la déduction des primes 3a et 3b, et du forfait concernant les frais d'administration de titres (*voir tableau*).

Une fois à la retraite, cette liste se limite aux déductions pour la caisse maladie, aux intérêts hypothécaires, aux frais d'entretien ainsi que les frais d'administration des titres. «Chaque situation est spécifique et singulière, concède Patrice Dupont. Mais, en l'occurrence, cela représente une diminution des retranchements à la retraite d'environ

16 000 fr. La baisse du revenu imposable attendue est donc souvent moins importante qu'escomptée.»

Une question se pose encore au moment de la retraite: comment utiliser son 2^e pilier? Le mode choisi a effectivement des conséquences sur les impôts. Et la situation est complexe. Une des mesures d'optimisation fiscale consiste en la comparaison de la charge fiscale entre le choix «rente LPP» à 100% et une prise partielle ou totale du capital. Tout dépendra du montant de l'avoir vieillesse de la caisse de pension et, respectivement, de la rente allouée. En effet, le taux marginal

fiscal peut rester très élevé, même à la retraite!

Si la prévoyance professionnelle est prise en rente, celle-ci viendra naturellement s'ajouter aux autres revenus pour le calcul de l'impôt. «C'est pourquoi le choix de la prendre en partie sous forme de rentes, en partie sous forme de capital est souvent la solution retenue, relève Patrice Dupont; elle permet une certaine diversification de ses revenus. N'oubliez toutefois pas de contrôler les modalités d'application auprès de votre caisse de pension.» Une certitude: les impôts ne nous laissent jamais de retraite! ◦ P.D. | BCF

PUBLICITÉ

Le Château de la Rive

Résidence médicalisée pour personnes âgées

Un accompagnement de standing dans la douceur et la sérénité d'une vie protégée au cœur d'un site exceptionnel



Venez visiter notre nouvelle extension et notre centre snoezelen de stimulations sensorielles

Pour tout renseignement contacter la direction: 021 796 10 41

Chemin de Curtinaux 14 CH-1095 Lutry
Tél.: +41 21 796 10 41
 direction@chateaudelarive.ch
 www.chateaudelarive.ch
 www.fontdivina.fr

